

Égalité entre femmes et hommes: stratégie-cadre communautaire, programme 2001-2005

2000/0143(CNS) - 15/11/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Après avoir été renvoyé à la commission des droits de la femme et de l'égalité des chances pendant la session d'octobre II 2000, le rapport de Mme Marianne ERIKSSON (GUE/NGL, S) sur la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (2001-2005) a été adopté à une très large majorité, avec 14 amendements de compromis. Le rapporteur avait en effet remarqué certaines divergences de points de vue avec la Commission, lesquelles ont entre-temps été surmontées. Ces 14 nouveaux amendements de la commission des droits de la femme concernent ces points controversés et mettent l'accent sur les points suivants : - organisation d'une semaine européenne de l'égalité organisée sur un thème particulier (ex.: lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants); - suivi permanent et évaluation régulière du programme avec information du Parlement européen; - meilleure représentation des femmes à tous les niveaux politiques et notamment au niveau local; - renforcement de la participation des femmes à des missions internationales. À noter que la Commission européenne a fait valoir que la dimension externe du programme ne pouvait pas dépasser les limites de compétence de l'Union européenne par rapport aux objectifs de l'article 13 du traité et dès lors que le programme ne pouvait pas s'appliquer directement aux pays candidats ni aux pays en développement, comme le demandait la commission des droits de la femme. Pour rappel, le Parlement européen propose une dotation financière d'au moins 50 millions d'EUR au cours de la période allant du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2005, montant qui a déjà reçu le feu vert de la Présidence française du Conseil.